

# Mettre à jour les différents taux des fiches en fonction de ceux de la section

## Rappel

Il existe une fonctionnalité qui permet d'attribuer automatiquement les bons taux AT (accident du travail), médecine du travail et transport (versement mobilité) en les codifiant dans les paramètres de chaque section (Menu *Paramètres Généraux*, option *Structures*).

Ainsi, dans cette structure, les taux sont bien codifiés

Taux A.T.	3,6 : Taux EHPAD
Taux Médecine	96 : Taux 1
Taux Transport	2 : Taux 1
Taux Transport additionnel	<input type="text"/>
Taux VMRR	0,15 : Avignon [3]

Et lors de la création d'un salarié dans cette structure, ses taux sont initialisés par défaut (pavé 8 - Régime):

Etablissement / Section	Structure Sanitaire 1/Structure Sanitaire 1
Tx. Accident du travail	Taux EHPAD = 3,6
Tx. Médecine du travail	Taux 1 = 96
Versement Mobilité	Taux 1 = 2
Versement Mobilité Additionnel	0
Versement Mobilité Régional et Rural	Avignon [3] = 0,15

En revanche, pour la section suivante, rien n'est codifié

Taux A.T.	<input type="text"/>
Taux Médecine	<input type="text"/>
Taux Transport	<input type="text"/>
Taux Transport additionnel	<input type="text"/>
Taux VMRR	<input type="text"/>

De ce fait, dans son, pavé 8, aucun taux n'est initialisé

Tx. Accident du travail	0
Tx. Médecine du travail	0
Versement Mobilité	0
Versement Mobilité Additionnel	0
Versement Mobilité Régional et Rural	0

Si l'utilisateur ne fait pas d'effort pour aller chercher le bon taux, les cotisations respectives ne se déclenchent pas. Il manquera donc des cotisations obligatoires dans la DSN, ce qui générera un courrier d'anomalies.

## Comment y remédier ?

Premièrement, il faut mettre à jour les taux par défaut de la section. Si cela ne concerne que quelques personnes, il est possible de les modifier manuellement. Mais, si ce sont toutes les personnes de la section ou une grande majorité qui sont concernés, il faut faire intervenir l'administrateur EIG ou l'administrateur GRH.

## Intervention de l'administrateur

### Prérequis

Etre connecté en *EIG (Administrateur)* ou disposer des droits du menu *Administrateur*



[EIG - Etablissement Interprofessionnel de Gestion](#)

### Identification

Utilisateur

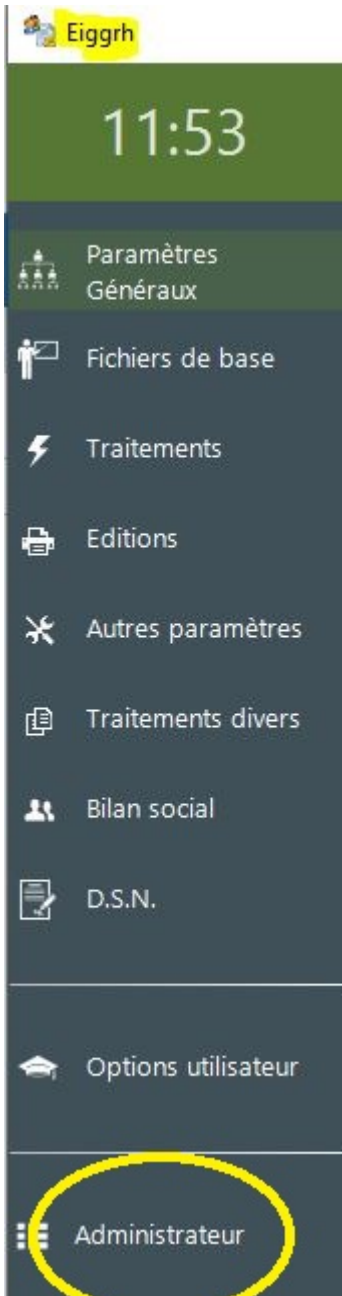
Mot de passe

Déconnexion


Fermer

Nous contacter...

### Association



## Comment procéder ?

- Aller dans le menu *Administrateur*
- Choisir l'option Traitements spéciaux représenté par l'icône 
- Sélectionner la deuxième ligne en cliquant dessus, elle est alors surlignée en bleu et dans le bas de l'écran, cochez les taux à mettre à jour. La case *Seulement les taux non saisis* permet de restreindre le traitement aux sections pour lesquelles les taux des fiches contrats ne sont pas renseignés. Si cette case n'est pas cochée, tous les taux sont mis à jour en fonction de ceux de leurs sections respectives. Attention donc, aux sections qui ont un taux AT général et un taux AT dit *taux bureau* inférieur au taux général. Les personnes au taux bureau pourraient avoir le taux général au terme de la manipulation

Accueil Traitements spéciaux x

Numéro	Catégorie	Libellé	Administrateur
10	Historique	Reconstruction des bulletins historisés	Oui
19	Autre	Mise à jour des taux AT,Médecine et transport	Oui
35	Autre	Création des codes taux VMRR	Oui


Ce traitement permet de mettre à jour les taux en fonction du taux de la section

Taux AT   
  Taux Médecine   
  Taux VMRR  
 Taux Transport   
  Taux Transport additionnel   
 Taux VMRR  
 Seulement ceux non saisis

- Double-cliquer sur cette ligne pour exécuter le traitement
- Répondre *Oui* aux 2 demandes de confirmation

**Confirmation**

Confirmer le lancement du traitement Mise à jour des taux AT,Médecine et transport




**Oui** **Non**

**Confirmation**

Mise à jour des taux :

- Taux AT
- Taux Médecine du travail
- Taux Transport
- Taux VMRR

Confirmez le traitement



**Oui** **Non**

- cliquer sur *Ok* pour finaliser le traitement et voir la liste des modifications

TYPE	CODE	TALX	ETAB	SECTION	ETABGEO	SECTIONGEO	MATRICULE	CONTRAT
Accident	1002	3.60	SAN2	S8 01			000036	1.1.0
Médecine	1001	96	SAN2	S8 01			000036	1.1.0
Transport	1001	2	SAN2	S8 01	SAN2	S8 01	000036	1.1.0
VMRR	1001	0.15	SAN2	S8 01	SAN2	S8 01	000036	1.1.0

- Fermer la liste puis quitter le traitement

Il faut informer le gestionnaire de paie qu'il devra procéder à des régularisations rétroactives. Attention, pour les taux relevant de l'URSSAF, ces régularisations doivent être mensuelles. Il faut également penser aux contrats clos.

Revision #3

Created 6 October 2025 12:54:10 by Jean François KERSERHO

Updated 17 October 2025 14:56:42 by Jean François KERSERHO